

Communiqué de presse du 15 août 2017

Scooters sur les voies de bus – exemple emblématique d'une politique du passé

Après une première annonce fracassante en avril 2016 pour l'ouverture de 6 tronçons de voies de bus à la circulation des deux-roues motorisés, le DETA remet ça cet été avec un unique tronçon.

En 2016, la Tribune de Genève titrait « les deux-roues rouleront sur les voies de bus ». En fait, il ne s'agit pas d'une mesure générale, mais d'un test d'une année sur cinq tronçons bien délimités. Suite à un recours de la Ville de Genève, la mesure a été suspendue et les tronçons situés sur son territoire abandonnés. La nouvelle communication ne concerne donc qu'un seul tronçon. Pour autant, elle va une fois de plus semer le trouble pour les usagers.

L'ATE dénonce l'expérience actuelle qui pose un certain nombre de problèmes. Premièrement elle tend à légaliser une pratique déjà courante, dangereuse, et une fois de plus, fait la promotion indirecte du scooter en milieu urbain en le favorisant au détriment d'autres moyens de déplacement : +38 % de deux-roues motorisés à Genève entre 2001 et 2011, soit ~50'000 en 2011. Le scooter est souvent présenté comme le moyen de transport le plus efficace pour le citoyen pressé, même si cela implique le non-respect de plusieurs règles de la circulation ; sans compter le problème posé par le bruit et la pollution. En respectant les règles, un scooter va souvent moins vite qu'un vélo (en particulier électrique) !

On remarque d'ailleurs que le « Guide pour les conducteurs de deux-roues motorisés à Genève » paru ce jour, parle des droits du conducteur, mais ne rappelle nulle part ses devoirs, et notamment l'interdiction d'emprunter les aménagements cyclables ou de dépasser les files de véhicules par la droite.

Cette décision fait fi de la position des transports publics genevois, qui s'y étaient opposés, par crainte de voir leur vitesse commerciale réduite. Alors qu'on devrait encourager les alternatives, en particulier les TPG, on entrave leur bonne progression dans le trafic avec de nouveaux utilisateurs des voies qui leur sont dédiées.

Le Conseiller d'État Luc Barthassat continue donc sa promotion active du deux-roues motorisé, au dépens des autres modes de déplacement et de tous les objectifs de réduction du bruit et de la pollution de l'air. Avec un nombre de 2RM ayant déjà doublé en 20 ans pour atteindre 53'000 en 2014, bien plus que dans d'autres villes de Suisse (moins de 20'000 à Zurich), ce mode de transport pose des problèmes de qualité de l'air, de sécurité routière et de nuisances sonores. Alors que les Genevois ont adopté en 2011 l'Initiative pour la mobilité douce, qui vient à peine de recevoir ses premiers financements ; La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée a été plébiscitée en votation en 2016 et prévoit la pacification des quartiers de l'hyper-centre, notamment par la priorité aux modes doux (marche à pied et vélo). Il est temps qu'elle soit fidèlement mise en œuvre par le Conseiller d'Etat, plutôt que de perdre du temps dans des opérations de communication.

Plus d'informations :

Lisa Mazzone, Présidente, tél. 077 404 16 08

Caroline Marti, Vice-présidente, tél. 079 796 36 23